

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, ou commencer avec le 1<sup>er</sup> numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :  
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
Empranons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT  
\$1 PAR AN

## SOMMAIRE.

**Revue de la Semaine :** Quelques détails concernant l'Exposition de la Puissance du Canada, qui aura lieu dans la Cité de Montréal, devant commencer le 14 septembre et se terminer le 24 septembre prochain ; nous des membres du comité permanent de cette exhibition et des surintendants au département d'agriculture pour cette exhibition.—Les récoltes au Lac St. Jean promettent un grand rendement.—Compte-rendu des délibérations qui ont eu lieu à l'Assemblée Législative, au sujet de la construction du chemin de fer de Québec au Lac St. Jean.—MM. Claudio Jannet et le comte de Fouchault ont l'intention de se mettre à la tête d'un mouvement pour engager les cultivateurs français à venir s'établir au Lac St. Jean.

**Causerie Agricole :** Des maladies épizootiques et contagieuses chez les animaux ; précautions à prendre dans les deux cas.

**Sujets divers :** Météorisations des ruminants ; moyen de les prévenir.—Apiculture : Du transvasement des ruches et dans quelles circonscriptions il faut le faire ; de la saison convenable au transvasement des ruches.

**Choses et autres :** Accueil fait à la Gazette des Campagnes à l'occasion de sa dix-huitième année d'existence.—Le progrès agricole dans notre province.—L'épidémie parmi les chevaux dans le district d'Ottawa.—Manufacture de laine et de sucre de betteraves à Berthier (en haut).

**Recettes :** Coup de soleil.—Moyen recommandé pour l'engraissement des vaches.

**A nos abonnés retardataires.**—Nous espérons que l'on répondra avec empressement à l'appel que nous faisons dans le premier numéro de la 18<sup>e</sup> année de la Gazette des Campagnes, de payer au plus tôt les arrérages d'abonnement qui nous sont dus. Nous n'avons reçu depuis que sept piastres sur près de deux mille qui nous sont dues. Nous demandons que l'on y mette un peu de bonne volonté : que ceux qui nous doivent plusieurs années d'arrérages nous fussent parvenus au moins pour le présent une partie de ce qu'ils nous doivent ; autrement nous serons obligés de mettre à exécution une menace que nous avons faite nombre de fois sans avoir osé jusqu'à présent la mettre à exécution : celle d'avoir recours à un avocat à l'égard de ceux qui se montrent si obstinés à ne pas vouloir nous payer. La nécessité cependant nous y contraindra et ces abonnés retardataires encourront des frais judiciaires qu'ils peuvent si facilement éviter.

## REVUE DE LA SEMAINE

Les nouvelles que nous recevons de Montréal, à l'occasion de l'Exposition de la Puissance qui aura lieu dans la cité de Montréal depuis le 14 jusqu'au 24 septembre, nous font espérer qu'elle sera un véritable succès. Les citoyens de cette ville font de nombreuses assemblées afin d'aviser aux moyens d'aider efficacement à son organisation en accordant leur appui au comité permanent de cette exhibition.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt les renseignements suivants qui ont été fournis à *La Patrie* par M. le Dr G. Leclère, secrétaire du Conseil d'agriculture :

De grands préparatifs se font actuellement pour donner à la prochaine exposition le plus d'éclat possible. Outre le Palais de Cristal dont la reconstruction a été opérée avec une solidité parfaite, les visiteurs verront des bâtisses nouvelles construites pour la circonstance. Ces bâtisses seront :

1o. Un bâtiment pour l'exposition des carrosses construit d'après un plan des plus artistiques. Ce bâtiment aura 150 pieds de long et 40 pieds de large :

2o. Un bâtiment pour les légumes, 210 pieds par 48

3o. Un bâtiment pour l'exposition des machines construit dans les proportions relatives au nombre probable des pièces exhibées. Toutes les machines seront mises en activité par une machine à vapeur de 75 chevaux de force. Cette machine sera fournie gratuitement par un des exposants. Un arbre de couche communiquera avec le Palais de Cristal et mettra en mouvement toutes les machines des petites industries.

4o. Un immense restaurant sera érigé sur le terrain de l'exposition où les visiteurs pourront prendre leurs repas à la carte. Ce restaurant sera loué à une personne expérimentée. Le public n'y sera pas admis parce que les prix seront fixés par le comité d'organisation qui surveillera le service.

Année Marsin (et l'Assomption)

50. Il y aura deux bergeries à quadruples rangs, 300 moutons pourront être placés dans chaque rang. Nous y verrons aussi une porcherie à quadruples rangs sur une longueur de 150 pieds.

Tout le long de la clôture du côté Nord-Est il y aura des étaux pour l'espèce bovine. Ces étaux pourront contenir environ 900 sujets.

60. Le Conseil a fait construire antérieurement des étaux pour les chevaux, au nombre de 150. Ces étaux sont sans contredit les plus beaux de l'Amérique du Nord. Ils comprennent la crèche, une place pour les portions, des auges et un petit fenil avec une échelle pour y monter. Les portes seront coupées transversalement de manière à ce que la partie supérieure restera toujours ouverte pendant les heures d'exposition. Le propriétaire des animaux exposés n'aura pas le droit de les dérober à l'inspection du public pendant son absence comme la chose se faisait dans les expositions précédentes.

70. Des améliorations ont été faites dans la bâtiment des volailles. Il y aura des cages en fil de fer toutes numérotées. Ces cages pourront recevoir 500 trées de volailles. La division intérieure a été faite de manière à permettre la circulation de la foule sans encombrement, la circulation s'opérant toujours dans le même sens.

Voilà pour les bâtiments.

Maintenant un mot sur le terrain.

Le Conseil d'agriculture a acheté de la succession Bagg un tiers de plus de terrain entre les rues St. Urbain et Bleury, de sorte que le site de l'exposition sera d'environ 40 arpents en superficie.

Son Excellence le Gouverneur Général, le Marquis de Lorne, s'est engagé à présider à l'inauguration de l'exposition le 21 septembre.

Le président du comité d'organisation, M. L. H. Massue, de Varennes, présentera au Gouverneur une adresse de bienvenue. L'exposition s'ouvrira le 14 septembre pour les industries et se terminera le 24.

L'exposition agricole ne durera que du 20 au 24 septembre.

Le comité d'organisation pour multiplier les attraits de l'exposition a fait des arrangements pour avoir des régates à Lachine, des jeux de la *Caledonian Society*, un concert des symphonistes de Montréal, et une ascension en ballon. Une troupe d'artistes de première classe a été engagée pour donner des représentations au théâtre Royal.

Les joueurs de crosse de Montréal lutteront avec ceux de Caughnawaga.

La somme de vingt mille piastres sera distribuée en récompense parmi les exposants.

Le Conseil d'Agriculture a eu jusqu'aujourd'hui des déficits variant de \$3,000 à \$8,000. Pour diminuer ces dépenses le Conseil a cru devoir charger le mode des entrées en exigeant un certain prix pour chaque article exposé. Ce nouveau règlement n'est pas préjudiciable aux intérêts des exposants et contribuera puissamment à augmenter les recettes du Conseil.

Autrefois pour une \$1 un exposant pouvait présenter une variété d'objets dans toutes les classes, aujourd'hui il payera un droit d'entrée sur chaque article.

Chaque exposant sera obligé d'acheter un billet d'admission pour la durée de l'exposition. Ces billets seront vendus à des prix modérés.

Le comité d'organisation engagera des corps de musique pour donner des sérénades aux visiteurs pendant l'exposition.

Les prix seront adjugés jeudi, le 23 septembre. La liste sera publiée le 24.

Le comité a fait les meilleurs arrangements possibles avec les compagnies de vapeurs et directeurs de chemins de fer, pour le transport des personnes et des objets, à des prix réduits.

Des dispositions ont été prises avec le département des douanes pour l'entrée en franchise des animaux et objets exposés venant des pays étrangers.

Voici les noms des membres du comité permanent de cette exhibition : L. H. Massue, écrivain, président ; H. Bulmer, écrivain, vice-président ; Hon. L. Beaubien, M. P. P., P. B. Benoit, écrivain, M. P., J. M. Browning, écrivain, A. Somerville, écrivain, T. White, écrivain, A. A. Stevenson, écrivain, L. I. Boivin, écrivain, J. B. Riland, écrivain ; représentant la Corporation de Montréal : M. H. A. Nelson, M. Laurent et L. Allard.

Surintendants au département de l'agriculture : Chevaux, Aug. Casgrain, écrivain ; bêtes à cornes, S. N. Blackwood, écrivain ; moutons, Alex. Somerville, écrivain ; pores, P. B. Benoit, écrivain, M. P. ; volailles, E. J. De-Bois, écrivain ; produits agricoles, Ls N. Gauvreau, écrivain ; produits de la laiterie, A. Casavant, écrivain ; instruments agricoles, L. Beaubien, écrivain ; arbitre et vétérinaire consultant, D. McEchran, écrivain.

— Les nouvelles que nous recevons au sujet des récoltes au Lac St. Jean sont des plus satisfaisantes. Les grains de toutes espèces font espérer un grand rendement ; la fenaison s'est faite dans de bonnes conditions. Il y a donc tout lieu d'espérer que les colons se relèveront de la gêne qu'ils ont subi l'année dernière et qu'ils se livreront avec plus d'ardeur que jamais à de nouveaux défrichements. Ajoutons à cela l'assurance que bientôt ils auront un chemin de fer, et nous sommes certain que désormais rien ne les détournera de la vocation agricole qui dès le début leur a coûté tant de travail et de si pénibles sacrifices.

Nous le disons à la louange de nos députés ruraux à l'Assemblée Législative de Québec, le bill présenté à la dernière Session, permettant à la Compagnie du Chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean d'en continuer et pousser vigoureusement les travaux, a reçu un précieux appui ; on a laissé de côté les intérêts de parti pour ne rechercher que les intérêts de cette partie importante de notre pays.

Nous croyons devoir donner ici le résumé des délibérations qui ont eu lieu à l'Assemblée Législative, lors de la présentation du bill pour amender les actes concernant la Compagnie du chemin de fer et du lac St. Jean, le 12 juillet dernier :

M. *Boutillier* propose le renvoi à trois mois. Il cite plusieurs statuts pour prouver que la charte de cette Compagnie est expirée depuis plusieurs années. Cette compagnie le sait très bien, dit-il, mais il n'y a pas de danger qu'elle abandonne sa charte, car la législature lui a accordé un subside de \$4,000 par mille. L'orateur s'attache à démontrer que cette compagnie n'est pour ainsi dire qu'un mythe et qu'elle n'a que l'intention de donner une existence légale à un corps politique

qui n'en a plus. D'après son nouveau tracé, elle se trouve sur un parcours de 22 à 30 milles, à faire concurrence au chemin fer du Nord. Il soumet des documents par lesquels il essaie de démontrer que la compagnie n'a pas fait un seul calcul précis, c'est-à-dire que tout est approximatif: longueur du chemin, niveaux, etc. Il dit que le tracé le plus court et que la compagnie aurait certainement dû adopter, n'était pas celui de St. Raymond et de la rivière Jacques-Cartier, mais de St. Alban et Ste. Jeanne de Neuville faisant jonction avec le chemin fer du Nord et lui servant pour ainsi dire de tributaire au lieu de lui faire une concurrence quelconque. De plus, dit-il, par ce tracé, la compagnie transporterait ses passagers et son fret à Québec dans une heure ou une heure et demie de moins que par le sidu. Mais les limites à bois que possèdent par là les directeurs de la compagnie sont peut-être pour quelque chose dans l'affaire.

M. Beaudet dit qu'il est en mesure de prouver que la compagnie peut construire un chemin de fer de première classe sur le tracé qu'elle a adopté. Il indique la différence des niveaux depuis St. Raymond jusqu'au lac Simon, distance de onze milles et qui est le point le plus difficile de la ligne. M. Beaudet dit qu'il ne voit pas en quoi une compagnie dont les actionnaires ont dépensé pour atteindre leur but la somme de \$500,000 ne serait pas sérieuse. Le député de Rouville a dit que les directeurs avaient des limites à bois sur le tracé dans un but de spéculation personnelle. Les directeurs ont certainement des limites sur la ligne, mais ils sont assez désintéressés pour ne pas insister dans un but de cupidité. Ils veulent doter cette partie du pays d'une voie ferrée, et au nom de la compagnie je puis affirmer que le chemin d'ici à St. Raymond sera terminé l'automne prochain et que dans quatre ans la ligne entière sera construite. Je tiens surtout à informer le député de Rouville que nos bons sont négociés et que les affaires de la compagnie ne laissent rien à désirer.

M. Rinfret parle dans le même sens.

L'Hon. M. Ross dit que le meilleur moyen de repatrier les Canadiens c'est de les empêcher de partir en ouvrant des townships et en accordant aux colons tous les avantages possibles. Je considère la construction du chemin fer du lac St. Jean comme une entreprise nationale et je trouve singulier, pour ne pas dire plus, que le député de Rouville fasse une pareille opposition à un projet qui mérite à tous égards l'encouragement du gouvernement, des municipalités et du public. Il prouve que la charte de la compagnie n'est pas expirée. Le député de Rouville n'a aucune expérience pour juger des plans de la compagnie; il a fait un chemin de fer sur le papier et il n'ira probablement jamais plus loin que le papier. Le seul intérêt pécuniaire qu'il voit dans l'entreprise, c'est l'intérêt pécuniaire des colons du lac St. Jean. Nous avons changé il est vrai quelque peu le tracé primitif, mais je demande si nous n'avions pas le droit de demander certains amendements à notre charte, du moment que ces amendements ne tendaient qu'au succès de l'entreprise. On dit que nous voulons faire de la concurrence au chemin fer du Nord. Faire de la concurrence à un chemin, que nous avons sollicité et demandé sur tous les tons depuis 25 ans et que nous avons enfin réussi à obtenir! Allons donc, cette sup-

position est des plus ridicules et je n'y attache aucune importance.

M. St. Cyr dit qu'il n'est pas opposé à l'entreprise, loin de là; mais la province a déjà donné pour ce chemin des sommes considérables et la compagnie n'a pas encore adopté pour ainsi dire définitivement son tracé. Toutes ces tergiversations ne lui plaisent pas, et c'est ce qui l'a induit à seconder la motion du député de Rouville.

M. Dupuis dit entre autres choses, que tout le monde déplore le départ nombreux de nos compatriotes pour les Etats-Unis. C'est donc à nous députés, a-t-il ajouté, de nous en occuper et de leur donner une autre direction. L'ouverture d'un chemin de fer vers l'immense territoire Saguenay, est ce que nous avons de mieux à faire pour la colonisation; et quand les colons connaîtront l'étendue, le sol et le climat de ce territoire, ils s'y dériveront de préférence aux Etats Unis et même à Manitoba, si vanté et cependant moins avantageux pour la colonisation que le Saguenay, par son manque de bois de commerce et de chauffage. Dans un pays très froid, une forêt est une chose inappréciable, attendu qu'elle peut être exploitée durant l'hiver tout en servant à la consommation individuelle. M. Dupuis dit que plusieurs de ses constituants sont allés visiter ce pays fertile et qu'ils y ont fait des acquisitions considérables de terre. Ces gens étaient très compétents en matière agricole et le choix qu'ils ont fait indique que nous devons faire tout en notre pouvoir pour doter cette partie florissante du pays d'une voie ferrée.

Le bill a été adopté par une division de 28 contre 19.

— Les journaux de Québec annoncent que MM. Claudio Jannet et le comte de Foucault ont résolu de se joindre à la société de colonisation de Québec pour travailler à coloniser la vallée du Lac St. Jean. A leur retour en France MM. Jannet et Foucault se mettront à la tête d'un mouvement pour engager les cultivateurs français à venir s'établir dans cette partie du pays.

## CAUSERIE AGRICOLE

MALADIES ÉPIZOOTIQUES ET CONTAGIEUSES CHEZ LES ANIMAUX.

Il n'est pas de semaines où les journaux n'aient pas à annoncer dans certains endroits de notre pays, l'apparition de maladies épizootiques ou contagieuses parmi les animaux de toutes espèces, à différentes saisons de l'année, et le plus souvent les cultivateurs éprouvent des pertes considérables, ne sachant les prévenir parce qu'ils ignorent leur cause, et ne peuvent les contrôler.

Nous croyons nécessaire de présenter aux cultivateurs quelques considérations générales propres à les guider dans les moyens de garantir leurs bestiaux d'épizootie ou maladies contagieuses.

On a donné le nom d'épizootie aux maladies qui attaquent en même temps une grande quantité d'animaux; il correspond à ce qu'on appelle épidémie, relativement à l'homme.

Beaucoup de personnes confondent les épizooties avec les maladies contagieuses; mais il est très important de les distinguer, et on le peut toujours quand

on considère que les dernières se communiquent par le contact médiat ou immédiat, et que les premières tiennent presque toujours à une constitution atmosphérique particulière, à des aliments ou à des boissons altérées. Cependant il est des temps et des lieux où certaines maladies contagieuses sont si générales, qu'il est permis de les appeler épizootiques.

Nous avons dit que les maladies épizootiques prenaient leur origine dans la constitution de l'atmosphère. En effet, les observations ont constaté que c'était pendant les grandes chaleurs de l'été, dans les temps humides du printemps et pendant les brumes de l'automne qu'elles naissaient le plus souvent. On eût la disparition de ces maladies presque du jour au lendemain par le changement de l'état de l'air, par le changement de climat ou même seulement de position; par exemple, en conduisant les troupeaux de la plaine sur la montagne, des lieux découverts, dans les bois touffus, d'un marais sur des terres sèches, d'une vallée sans courant d'air à r des sommets battus par tous vents.

Des écuries trop basses, trop rarement nettoyées et par conséquent trop humides, trop susceptibles de dégager des gaz délétères, peuvent aussi donner lieu à des épizooties, et malheureusement ces écuries sont encore trop communes dans la plupart de nos fermes.

On ne peut nier qu'elles ne soient dues quelquefois à la mauvaise nature des aliments et des boissons, car il y a été constaté que plusieurs avaient été la suite : 1o. d'inondations et de pluies qui avaient altéré la qualité du foin, ou qui s'étaient opposées à ce qu'il devint bon; 2o. de sécheresses qui avaient amené positivement les mêmes résultats en sens contraire; 3o. de la multiplication outre mesure de certaines plantes nuisibles dans les pâturages; 4o. de l'altération des eaux servant à abreuver les bestiaux.

Cette dernière cause est très commune et n'est presque jamais observée. Le cultivateur ne doit pas manquer de la prendre en considération. Telle marre, tel étang même où on a abreuvé sans inconvénients les bestiaux d'une ferme pendant plusieurs mois de l'année, peut devenir pestilentiel après une grande sécheresse pendant les jours les plus chauds de l'été, par la putréfaction résultant de la mort des animaux qu'elle contenait, de la concentration du mucilage des matières végétales qui s'y trouvaient dissoutes, etc.

Le défaut d'eau est encore une cause très fréquente d'épizootie. Dans les endroits où l'on souffre actuellement de la sécheresse, où par conséquent l'eau manque et ne peut suffire au besoin des animaux au pâturage il est important d'y placer des abreuvoirs temporaires et d'y charroyer de l'eau afin que les animaux n'aient pas à en manquer. Si l'on pouvait calculer le dommage que l'on éprouve en laissant les animaux souffrir de la soif, on n'hésiterait pas assurément à prendre les précautions que nous venons d'indiquer.

On peut conclure de ce que nous venons de dire que les maladies épizootiques proprement dites ne se communiquent ni par l'air ni par l'attouchement, quoique l'état de l'air les fasse quelquefois naître, et que tous les animaux d'un troupeau, tous les troupeaux d'un pays en soient attaqués en même temps. Isolez tous les troupeaux d'un canton, et même toutes les bêtes d'une ferme, lorsque les premiers symptômes d'une épizootie s'annoncent dans ce canton,

n'est pas moins une opération nécessaire, car excès de précaution nuit rarement; mais le plus important c'est de changer le plus promptement possible de nourriture, de boisson, etc.

Quant aux maladies contagieuses se communiquant d'un animal malade avec un animal sain, le cultivateur soigneux peut toujours éviter qu'une contagion quelconque fasse des ravages parmi ses bestiaux, puisqu'il ne s'agit que de les empêcher de communiquer avec d'autres, d'isoler sans retard ceux qui prennent une maladie contagieuse, et de détruire ou laver avec des acides et de l'eau de chaux les ustensiles que ces dernières ont touchés ou pu toucher.

Il est des animaux qui sont plus susceptibles que d'autres de prendre contagion; par exemple, ceux qui sont jeunes ou ceux qui sont d'une nature faible.

On divise les maladies contagieuses en deux classes, savoir: celles dont l'effet est lent, et celles qui mènent rapidement à la mort.

Les gouvernements, en Europe et ailleurs, ont fait des lois coercitives, soit temporaires, soit permanentes, pour arrêter les maladies contagieuses; mais comme souvent il arrive qu'on les applique inconsidérément, et qu'on ne distingue pas toujours les maladies épizootiques et endémiques, il est encore incertain si elles n'ont pas fait plus de mal que de bien. Tuer tous les bestiaux d'un canton est bien le moyen de les empêcher de prendre la contagion, mais ce n'est certainement pas un moyen de l'empêcher de se propager, puisqu'il suffit qu'un animal se soit frotté contre un corps quelconque, un arbre, par exemple, que quel qu'un ait négligé de désinfecter son écurie, son étable, sa bergerie, etc., pour rendre nuls les effets de ce massacre. Combien de chevaux qui n'étaient réellement pas morveux, de brobis qui n'étaient pas clavelées, ont été victimes de ces lois!

L'instruction, l'instruction, répétons-nous, et les maladies contagieuses feront moins de ravages dans nos campagnes. L'établissement des écoles vétérinaires et l'enseignement de l'art vétérinaire dans nos écoles d'agriculture, peuvent être une digue plus certaine contre leurs désastreux effets que tous les moyens violents employés. Nous ne voulons pas dire pour cela que les autorités ne doivent pas faire des règlements pour cet objet, mais nous croyons qu'ils doivent rarement ordonner la mort des animaux, et jamais sans l'avis de vétérinaires éclairés. La société a certainement le droit de faire un mal particulier pour opérer un bien général; cependant le respect pour la propriété doit engager à n'agir dans ce cas que lorsqu'il est prouvé qu'il n'y a pas d'autres moyens à employer.

Les maladies véritablement contagieuses sont, pour les chevaux, la morve et le farcin; pour les moutons, le charbon; pour tous les animaux, le charbon, la gale et enfin la rage qui paraît naître spontanément que dans le chien. Quant à la dysenterie, aux fièvres malignes, à la gourme, aux dartres, etc., il n'est point certain qu'elles soient des maladies contagieuses, ou on peut croire que si elles le deviennent quelquefois, c'est au moyen de circonstances extraordinaires. Les deux premières sont souvent épidémiques ou endémiques, et les deux dernières sont plus souvent un bien qu'un mal.



Nous avons indiqué plus haut les précautions générales à prendre contre les maladies contagieuses; mais il convient dans l'intérêt du cultivateur qui se trouve éloigné quelquefois d'un vétérinaire, de les développer avec plus de détail.

Dès qu'un cultivateur apprend qu'il y a dans son voisinage, des animaux qui offrent les premiers symptômes des maladies décrites plus haut, il empêchera les siens de communiquer avec eux. Il n'enverra plus ses chevaux, ses bœufs, ses vaches, ses moutons, au pâturage avec les animaux ainsi atteints de maladie; il empêchera même ses serviteurs d'aller dans les écuries infectées. Chaque jour il recherchera des informations sur les progrès du mal; si les propriétaires des bêtes malades ne prennent aucune précaution contre les dangers de la communication, il en prendra l'autorité et la requerra de les y contraindre: ces précautions, il les continuera tant que durera la maladie et quelque temps après.

Si c'est parmi ses propres animaux que se développe la contagion, il isolera aussitôt ceux qui seront atteints, soit en les mettant dans une écurie, où il n'entrera jamais que la même personne, soit en les plaçant dans des enclos particuliers, et il appellera un vétérinaire entendu pour leur donner ses soins. Inutile de dire ici que l'on doit éviter de s'adresser à des charlatans. Si l'animal meurt, il le fera enterrer à quatre pieds de profondeur au moins; c'est une sage précaution que souvent on ne remplit pas, car il n'est pas rare de voir des animaux morts de maladies contagieuses séjourner pendant plusieurs mois, à peine couverts de terre, dans le coin d'un champ, si on ne les dépose pas sur le bord d'une rivière ou du fleuve. Que l'animal meurt ou guérisse, le propriétaire prendra contre la propagation de la contagion par attouchement des objets qui ont été touchés par cet animal, les précautions suivantes:

1o. Il fera brûler dans un lieu écarté la litière et le reste du foin qui se sont trouvés dans l'écurie au moment de la mort ou de la sortie de l'animal.

2o. Il lavera avec de l'eau chaude les mangeoires, râteliers, longes, harnois, enfin tout ce qui a pu servir à l'animal.

4o. Enfin, quelques jours après, il fera blanchir les murs à la chaux et répandre de l'eau de chaux sur le sol. Pour plus de sûreté, il lavera une seconde fois avec de l'eau de chaux les crèches, râteliers et autres lieux qu'il croira avoir été plus particulièrement infectés.

Tout donne à croire qu'au moyen de ces précautions les principes de contagion seront détruits, et qu'il n'y aura plus motif de craindre de mettre des animaux sains dans ce local.

#### Météorisations des ruminants.

*Moyen de les prévenir.*—Les moyens préservatifs des météorisations découlent naturellement, comme ceux de toutes les maladies, des causes qui peuvent les déterminer.

1o. Ne pas donner d'aliments verts qui se seraient échauffés en tas;

2o. Ne pas conduire les animaux dans les pâturages, notamment dans les trèfles et les luzernes, avant que le soleil ait débarrassé les plantes de l'hu-

midité qui les recouvre. Dans le cas où l'on serait obligé de faire pâturer des herbes fraîches, donner une ration de fourrages secs ou de paille à la bergerie ou à l'étable avant le départ, afin de satisfaire au premier besoin et d'empêcher que les animaux ne mangent avec voracité.

Quand les pâturages seront tout à la fois abondants et succulents, comme ceux formés dans les prairies artificielles, conduire d'abord les animaux dans les endroits où les herbes sont clair-semées, ne les mener dans les trèfles que quand l'appétit sera déjà diminué, puis les éloigner de ces lieux aussitôt qu'on verra la peau du flanc gauche être de niveau avec la dernière côte et la hanche; ne revenir dans ces pâturages que quand les animaux auront ruminé et en partie digéré;

3o. Ne jamais passer sans transition du vert au sec ni du sec au vert. Pendant l'hiver, alterner les aliments secs avec des racines fourragères, telles que: betteraves, carottes, pommes de terre, navets, choux, topinambours, etc., ou tout au moins du grain cuit, seigle ou orge; saler les aliments pour aiguiser l'appétit et favoriser la digestion. Eviter de donner des foins nouveaux qui en fermentant dans le rumen, peuvent déterminer des météorisations; ne les donner qu'en petite quantité, en ayant le soin de rafraîchir les animaux, si on était absolument forcé d'en faire usage;

4o. Ne pas laisser endurer la soif aux animaux, afin qu'ils ne prennent pas une trop grande quantité d'eau à la fois.

Tels seraient à peu près les moyens de préserver les ruminants de météorisations.

Nous venons de dire que, pendant l'hiver, il est bon d'alterner la nourriture sèche avec des racines fourragères.

Rien n'est plus contraire à la santé et aux habitudes des ruminants qu'une alimentation sèche, et, par son usage exclusif, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'entretenir ces animaux avec profit. Le son, la drèche et les grains cuits, tout en produisant de bons effets sous le rapport de l'engraissement, ne peuvent pas remplacer les racines fourragères pour contre-balancer les funestes effets d'une nourriture échauffante, et coûtent toujours plus cher.

On ne saurait objecter qu'il faut de bons terrains pour la culture des racines; nous répondrions avec conviction que partout on peut les cultiver, et que là où les plantes pivotantes ne viennent pas, les tubercules poussent; nous dirons plus, et l'expérience le prouve, quelque soit la qualité du sol, sans récoltes sarclées, tout bon assolement est impossible.

La betterave, la carotte, le navet, la pomme de terre, le topinambour, le panais, tout en permettant d'ameublir et de nettoyer parfaitement la terre, sans avoir besoin de recourir à la jachère, produisent, pour la plupart, le plus de nourriture sur un terrain donné, rafraîchissent les animaux, les tiennent en bonne santé en les nourrissant bien, favorisent l'engraissement, augmentent la sécrétion laiteuse, préservent les nourrissons d'un lait trop échauffant, préparent l'économie à la nourriture verte, s'opposent enfin au développement des météorisations et des irritations gastro-intestinales, si fréquentes pendant l'hivernage, etc.

La culture de ces racines, comme on le sait, n'offre pas de difficultés sérieuses, et les avantages qu'elle

procure compensent largement les frais qu'elle nécessite.

Cultivons donc les racines fourragères; faisons les entrer d'un quart, d'un tiers et quelquefois même de moitié en poids dans la nourriture sèche; nous pourrions ainsi élever et entretenir plus de bestiaux, les conserver en bonne santé, avoir plus d'engrais, de meilleures récoltes, et, partant, concourir à augmenter le bien-être général.

La culture de la betterave à sucre, que le Gouvernement de la Province de Québec doit encourager d'une manière efficace, serait un acheminement vers cette importante amélioration dans notre culture. Les cultivateurs ne devront se refuser à entrer dans cette voie en s'engageant à cultiver un lopin de terre en betteraves, afin de pouvoir alimenter les manufactures de sucre de betteraves qui doivent commencer leurs opérations sous peu de temps. Le succès de ces manufactures dépendra entièrement de la bonne volonté des cultivateurs. Que chaque cultivateur cultive au moins un arpent en betteraves, et les usines seront parfaitement alimentées, du moins pour le début de cette importante exploitation.

#### Apiculture.

*Du transvasement des ruches, et dans quelles circonstances il faut le faire.*—Ce transvasement doit avoir lieu : 1o. quand la ruche est vieille ou mauvaise; 2o. quand les abeilles sont tellement attaquées de fausses teignes qu'il faut absolument enlever tous les gâteaux pour les en délivrer; 3o. Quand on veut enlever toute la production sans détruire les abeilles; 4o. Lorsqu'on a des ruches faibles en abeilles et en provisions, et que la ruche étant trop grande, les abeilles ne sauraient assez l'échauffer pour résister à l'hiver.

*De la saison convenable au transvasement des ruches.*—Il faut naturellement choisir le temps et la saison où les abeilles puissent réparer leurs pertes, et remplacer, par d'autres provisions, celles qu'on leur prend pour effectuer ce transvasement. Le commencement du mois de mai est donc le temps le plus convenable: plus tard, les abeilles ne trouveront pas grande récolte à faire pour l'hiver; il faudrait alors les nourrir pendant cette saison, si on voulait les conserver, encore courraient elles risque de mourir de froid, malgré toutes les précautions, la ruche n'étant ni assez peuplée, ni assez remplie.

C'est donc à l'époque indiquée ci-dessus qu'il faut transvaser les ruches mauvaises ou trop vieilles, et celles qui sont ravagées des fausses teignes. On peut différer, jusqu'à la fin de l'été, le transvasement de celles qui sont peu fournies d'abeilles et de provisions. Pendant la belle saison, il y a lieu de croire que l'abondance y renaitra de toutes manières; en outre on perdrait le couvain, capable de réparer lui seul les pertes qu'on voudrait prévenir dans le courant de septembre, où il y a peu de récolte à faire pour les abeilles, ni d'essaims à attendre; on doit alors réunir les ruches faibles pour les disposer à passer l'hiver sans danger. Il ne faut pas prendre les provisions de la ruche qu'on a réunie à une autre, il faut, au contraire, les mettre dans la ruche, et y ajouter du miel si la provision n'était pas assez abondante pour aller jus qu'au printemps; on attache les gâteaux dans la

nouvelle ruche avec des chevilles qui passent et qui traversent ceux qui y sont et ceux qu'on y met.

#### Choses et autres.

*Accueil fait à la "Gazette des Campagnes."*—Les amis de notre journal ne nous en voudront pas si nous publions aujourd'hui ce qu'ont dit de la *Gazette* nos confrères de la presse. Recevant un octroi du Gouvernement, il importe qu'il sache ce que l'on dit de nous. Si nous avons réussi à opérer quelque bien parmi les cultivateurs, malgré notre peu de capacité et nos faibles ressources, nous pourrions faire davantage si nous pouvions nous faire aider et n'avoir pas à nous occuper de la direction matérielle de notre imprimerie. On pourrait, dans ce sens nous venir en aide en se faisant un devoir de payer régulièrement le prix de l'abonnement. Ce n'est pas exiger beaucoup que de demander ce qui nous est dû.

*La "Gazette des Campagnes."*—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa dix-huitième année d'existence. Cette excellente revue agricole qui n'existe qu'au prix du plus pur dévouement de son propriétaire, a rendu et rend tous les jours des services signalés à la noble cause de l'agriculture. Nous constatons que les journaux de la province et du Nouveau Brunswick donnent place dans leurs colonnes à la plupart des articles qui traitent spécialement d'agriculture. Nous en félicitons notre confrère, et lui faisons les meilleurs souhaits de prospérité.—*Courrier du Canada.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa dix-huitième année d'existence. Nous souhaitons à notre confrère tout l'encouragement qu'il mérite de recevoir.—*Le Franco-Canadien.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa 18e année d'existence.

Nous souhaitons à notre excellent confrère, qui remplit avec tant de dévouement et d'habileté un rôle si utile à nos agriculteurs, tout l'encouragement qu'il mérite de recevoir.—*Le Nouveau Monde.*

*Anniversaire.*—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans la 18ième année de son existence.

C'est un bel âge, mais cette feuille est trop indispensable à nos cultivateurs pour que nous ne formions pas ici des vœux pour qu'elle coule encore de longs jours.—*Le Nouvelliste de Québec.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa 18e année d'existence. Nous souhaitons à notre excellent confrère tout l'encouragement qu'il mérite de recevoir pour l'habileté et le dévouement qu'il met au service de la cause agricole.—*Gazette de Joliette.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans la 18 année de son existence. C'est un bel âge, mais cette feuille est trop indispensable à nos cultivateurs pour que nous ne formions pas ici des vœux pour qu'elle coule encore de longs jours.—*Le Canada.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa dix-huitième année d'existence.

Cette importante publication mérite à plus d'un titre l'encouragement. Les cultivateurs surtout ne devraient pas manquer de s'abonner à ce journal qui renferme à chaque numéro des choses si utiles à l'agriculture.

—Nous nous joignons à tous nos confrères pour souhaiter à la *Gazette des Campagnes* tout le succès qu'elle mérite.—*La Concorde.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa 18e année d'existence. Nos souhaits de prospérité à notre excellent confrère.—*Le Constitutionnel.*

—La *Gazette des Campagnes* vient d'entrer dans sa 18e année d'existence. Nous souhaitons à notre excellent confrère, qui remplit avec tant de dévouement et d'habileté un rôle si utile à nos agriculteurs, tout l'encouragement qu'il mérite de recevoir.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

—*Le Messenger*, publié à Lowiston, aux Etats-Unis, tout en publiant l'accueil fait à la *Gazette des Campagnes*, ajoute ce qui suit: "Nous joignons nos félicitations à celles du *Courrier du Canada*, et nous sommes d'autant plus disposé à souhaiter longue vie à notre confrère de St. Anne, que nous nous proposons de le piller régulièrement au profit de nos abonnés, qui désirent acquérir de précieux renseignements sur l'art agricole."

— Nous n'avons pas d'objection à être pillé, si l'on donne crédit aux articles qui sont empruntés à la *Gazette des Campagnes*, car notre journal y gagne à être connu. — *L'Echo d'Iberville*, la *Voix du Peuple* et le *Nord* reproduisent presque tous les articles de la *Gazette des Campagnes*, partie agricole, sans une seule fois lui en donner crédit.

*L'Electeur*, le *Moniteur Acadien* et *l'Echo d'Iberville* ont également fait un bon accueil à la *Gazette des Campagnes*.

*L'agriculture dans notre pays.*— M. l'écrivain du *Courrier du Canada*, après avoir établi par des chiffres que les cinq plus anciennes provinces de la Puissance du Canada sont tout aussi prospères que l'Etat le plus riche de l'Union américaine, termine en disant: " Nous ne craignons pas d'avancer que l'art agricole progresse sensiblement dans la Province de Québec, et que la routine disparaît pour faire place à une culture fondée sur le bon sens et sur une méthode rationnelle, que le *Journal d'agriculture* et la *Gazette des Campagnes* ont largement contribué à inculquer dans l'esprit de nos populations rurales. Aussi ces deux publications méritent l'encouragement de tous ceux qui ont à cœur le développement de l'agriculture, unique base de notre prospérité."

— M. l'écrivain du *Canada* rapporte que l'épidémie parmi les chevaux se répand rapidement dans le district d'Ottawa; mais grâce aux précautions qui ont été prises, peu de cas se sont terminés fatalement.

— Un correspondant du *Courrier de Montréal* rapporte qu'une manufacture de laine est en voie de construction à Berthier, en haut; que le projet d'établir une manufacture de sucre de betteraves est à la veille de se réaliser. Cela avec le commerce considérable qui se fait à Berthier tous les ans, sur le foin et le grain, va certainement faire de cette localité une ville des plus importantes de la rive nord du St. Laurent. Ce correspondant ajoute que ces grandes améliorations sont dues en grande partie à l'initiative et à l'esprit d'entreprise du curé de la paroisse le Révérend M. Champeau, et au député de la Chambre Fédérale M. Cuthbert.

RECETTES

Coup de soleil.

Les hommes, et surtout ceux qui ne sont pas habitués à vivre au milieu des champs, sont exposés aux coups de soleil, c'est-à-dire à éprouver sur une partie de leur corps une inflammation circonscrite et d'une nature particulière, qu'on attribue à l'action d'un vaisseau de rayons solaires plus chauds que les autres sur les fluides qui abreuvant la peau, fluides qui prennent alors une température très-élevée, et qui réagissent sur la chair pour la brûler comme de l'eau bouillante. Les effets d'un coup de soleil sont donc absolument les mêmes que ceux de l'eau chaude, et se guérissent par de semblables moyens; c'est-à-dire l'alcali volatil étendu d'eau, la solution affaibli de potasse, les adoucissants huileux et autres.

Les animaux domestiques, couverts de poils et habitués au grand soleil, doivent être moins sujets à cet accident que l'homme, mais il est probable qu'ils n'en sont pas complètement exempts, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans les traités de médecine vétérinaire que nous possédons.

Dans ce cas, outre les applications des cataplasmes alcalins d'abord, et huileux ensuite, il faut mettre les animaux à l'eau blanche, et les rafraîchir par tous les moyens possibles. La saignée est quelquefois nécessaire, c'est-à-dire lorsque l'inflammation s'étend beaucoup.

Il n'en est pas de même des plantes; les coups de soleil sont pour elles une fréquente cause d'altération et même de mort subite, les amateurs de culture n'en ont que trop souvent la preuve. Ce sont surtout les plantes qu'on tient dans la serre qui y sont sujettes; aussi ne doit-on jamais les exposer subitement au soleil lorsqu'on les sort.

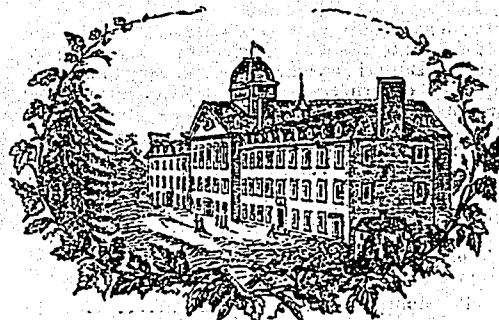
Il n'y a pas plus de remède contre les effets des coups de soleil sur l'écorce des arbres, sur leurs feuilles, sur leurs fruits, que contre la brûlure, qui est une sorte de coup de soleil.

Rarement un coup de soleil frappe un arbre ou un arbuste de manière à le faire mourir; mais les plantes annuelles périssent souvent instantanément par cette cause. Ce sont surtout les plantes ou parties de plantes étioilées qu'il est dangereux d'exposer au soleil. Il n'y a pas de remède contre les coups

de soleil qui frappent les plantes. On ne peut que les prévenir par des abris et autres précautions nécessitées par des circonstances dans lesquelles les plantes se trouvent placées.

Moyen recommandé pour l'engraisement des vaches.

On divise des pommes de terre à l'aide du coupe-racines, on en place un lit dans un cuvier, puis on recouvre avec un lit de son; sur ce son on place de nouveau des pommes de terre, puis encore du son, et ainsi de suite jusqu'à ce que le cuvier soit rempli. Alors on le couvre et on le laisse dans un lieu dont la température n'ait pas moins de dix degrés centigrades. Au bout de quarante-huit heures on sent une odeur d'esprit de vin qui se dégage de la masse et qui indique que la fermentation s'opère. A ce moment, on mélange bien les pommes de terre et le son et on les donne à manger au bétail. Les vaches, assure-t-on, sont très-friandes de cette nourriture et leur lait acquiert une qualité remarquable. Donnez à quatorze livres de pommes de terre, moitié moins de son et quatre ou six livres de paille hachée, suffisent largement pour l'alimentation d'une vache ordinaire. Nous ferons remarquer en passant qu'il ne faut point se servir de pommes de terre germées.



COLLÈGE DE STE. ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA

PROSPECTUS

DU

Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St. Laurent et à un demi-mille de la gare du Grand-Tronc. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

*Education morale et physique.*—L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui en professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoles.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le développement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on



respire à Ste. Anne de la Pocatière est très-propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

**Instruction.**—Le cours d'étude se divise en deux sections: le Cours Classique et le Cours Commercial ou Anglais.

Le Cours Classique embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tels qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le Cours Commercial comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double)... Droit commercial, Correspondance Commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc.

Après le Cours Commercial les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le Cours Classique.

Le Cours Classique et le Cours Commercial marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le Cours Classique, ne sont admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigé.

**Observations.**—Les quart-pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans permission.

Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'émulation. Dans le Cours Classique, il y a la Société "St. Thomas d'Aquin," et la Société "St. Louis de Gonzague" dans le Cours Commercial. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

**Conditions:** Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est:

Pensionnaires.....	\$100
½ Pensionnaires.....	40
Externes.....	20

Payable d'avance et en trois termes: le premier à la rentrée, le second au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

On ne réduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, non plus que sur le dernier à l'égard de ceux qui sortent avant la fin de l'année. Dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'au moins deux mois.

Abonnement à la Bibliothèque..... 15 cts. par mois.

Infirmerie dans le Collège (en sus de la pension) 15 cts. par jour.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont: une valise, ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des brosses à souliers.

Pour le réfectoire: des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère, une tasse ou verre à boire.

Si les parents le veulent, ils trouveront au Collège:

Un lit et sa literie.....	\$5 par année.
Garniture de lit seule.....	\$2 " "

Sont payés à part:

Piano, usage de l'instrument.....	\$ 5 par année.
Piano, leçons.....	10 " "
Violon ou autre instrument, leçons.....	5 " "
Dessin académique, leçons.....	1 " "
Télégraphie.....	10 " "

**Costume.**—Le costume des élèves est le capot et la casquette de drap bleu avec nervures blanches et ceintures de laine verte. Ceux de première année peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collège.

Collège de Ste. Anne de la Pocatière, juillet 1880.

## LA LOTTERIE

POUR LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI

se tirera le 10 août prochain et les jours suivants,

Une piastre le billet.

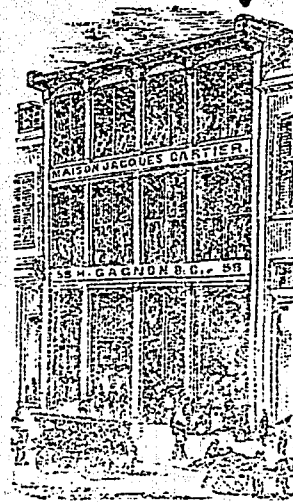
250 lots à gagner: terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paires de rones, chromos encadrés, etc., etc.

600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de L'Evêché de Rimouski.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,  
Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.



NO. 58,  
Rue de la Couronne,  
ST. ROCH, QUEBEC.

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

Commencant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880.

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit: Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal,  
Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERC, Montréal,  
Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.